

Lettre du Cercle Condorcet

www.cercle-condorcet-de-paris.fr

de Paris

Sommaire

Edito

par **Michel Cabirol**
coprésident

p. 1

Débat

Réforme fiscale et crise

par **Maurice Bertrand**
Conseiller maître honoraire
à la Cour des comptes
et

Jean Lyon

Ancien chef d'entreprises,
gérant de sociétés

p. 2

Réponse

par **Françoise Renversez**

Ancien Recteur – Professeur Émérite
des Universités en économie

p. 7

Tribunes libres sur la laïcité

La Laïcité à l'épreuve des radicalismes religieux : nouveau rapport de force

par **Fadila Amrani**

Docteur en Sciences politiques
Consultant en ingénierie sociale

p. 8

Désacraliser le culturel

Dépolitiser le religieux

par **Michel Cabirol**

coprésident

p. 10

Universels : contacts à la frontière

par **Robert Bistolfi**

Directeur honoraire à la Commission
européenne

Membre du comité de rédaction de

Confluences Méditerranées

p. 11

Édito

Le Cercle Condorcet a été très honoré de pouvoir accueillir trois éminents conférenciers au printemps : le philosophe Étienne Balibar, l'anthropologue Françoise Héritier et le responsable politique Jean-Louis Bianco.

Contrairement à nos habitudes, cette lettre ne relatara pas les exposés et les débats de ces trois plénières. Ceci sera fait dans une prochaine lettre ou mis sur le site.

En parallèle de ces conférences, les membres du Cercle Condorcet de Paris débattent entre eux, dans des commissions. Nous avons lancé récemment une nouvelle commission sur la pérennité et l'évolution du modèle social français (avec des volets notamment sur l'industrie, la fiscalité et le logement).

Vous trouverez donc dans cette lettre des tribunes libres et des comptes rendus de débats internes sur la laïcité et sur la fiscalité. Même si ces écrits n'engagent essentiellement que leurs auteurs, il nous a semblé intéressant de les partager avec vous et d'essayer de susciter un débat sur ces thèmes importants dans un monde qui se caractérise par un délitement des repères. ■

Michel Cabirol, coprésident

Débat – Quelle fiscalité face à la crise

Dans le cadre de la commission du Cercle Condorcet «Évolution du modèle social français» et «Industries d'avenir» piloté par Claude Studievic et Françoise Renversez, Maurice Bertrand et Jean Lyon ont proposé de compléter le projet initial par un chapitre sur le financement des services publics et les réformes nécessaires pour en assurer un fonctionnement satisfaisant. Ce premier article est suivi d'une réponse de Françoise Renversez. Claude Studievic a ensuite proposé de mettre en avant les mesures proposées les plus importantes en tenant compte de leur degré d'acceptation par l'opinion publique*.

Les deux textes sont en contradiction sur certains points sans remettre en question l'importance du problème, mais bien au contraire en ouvrant un débat auquel tous les membres du Cercle sont invités à participer. Chacun est libre d'avoir un avis différent et de proposer des solutions alternatives à condition de s'emparer du problème et de s'exprimer librement. La question des impôts est certes technique, mais aussi éminemment politique et philosophique.

Sans impôts, il ne peut y avoir de «vivre ensemble».

* 1°. Aller vers le dépérissement des paradis fiscaux : acceptation très forte,

2°. Accélérer l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés (I.S.) : acceptation forte,

3°. Effet de restructuration de l'impôt sur la société française : acceptation moyenne.

Maurice Bertrand

*Conseiller maître honoraire
à la Cour des comptes*

Jean Lyon

*Ancien chef d'entreprises
Gérant de sociétés*

Réforme fiscale et crise

Ampleur et nature du débat

La question au sujet de laquelle nous aimerions voir s'ouvrir un débat est la suivante : la « crise » actuelle est-elle un mélange de crise économique classique et d'énormes difficultés de financement ? ou s'agit-il plutôt d'une crise de la structure des États-nations et du besoin profond d'un nouveau type de société ? Et si c'est ce deuxième diagnostic qui est le bon, n'est-il pas indispensable de rechercher une solution dans la remise en question de la structure même des systèmes qui assurent aujourd'hui à la fois le financement des services publics et la redistribution des revenus et des capitaux ? En d'autres termes d'envisager une très grande réforme fiscale ?

CETTE MANIÈRE DE FORMULER LE PROBLÈME attire l'attention sur l'impôt et sur le fait qu'il n'existe pas de théorie sociologique de cette institution universelle. C'est là une situation singulière. Le fait qu'il s'agisse d'un domaine ennuyeux, difficile et complexe, et qu'il ait été traité de manières très diverses suivant les pays, ne suffit pas à expliquer cette absence de discipline. Toutes les tentatives de grande réforme fiscale se sont heurtées à de très fortes résistances et la relation entre justice et efficacité n'a jamais été bien comprise.

Il en résulte que le bilan de la « lutte des classes » qui oppose les riches et les pauvres reste finalement négatif, même dans les pays développés. On peut sans doute

mettre de nombreux progrès à son actif : la réduction du temps de travail, l'accès à l'enseignement primaire et secondaire, le respect de la laïcité, la sécurité sociale en général, la liberté d'expression, le choix des dirigeants par les élections. Mais ces résultats sont annulés pour la majorité des êtres humains par les chiffres inacceptables du chômage structurel et des inégalités d'une ampleur extravagante dans la distribution de la richesse commune.

La prise de conscience de cette énorme escroquerie des pauvres par les riches est en train de se développer. Or les partis politiques qui se situent « à gauche » aujourd'hui se refusent à aborder sérieusement l'examen de l'influence de la fiscalité sur la structure sociale, aussi bien qu'économique, de la société. Ils se laissent entraîner par les conservateurs dans de faux débats, tels que celui de l'alternative entre « politiques d'austérité » et « politiques de relance » ou les conditions de respect d'une prétendue « règle d'or ». Les partisans des « politiques d'austérité » tentent ainsi de faire croire qu'une réduction des dépenses publiques de quelques millions devrait permettre de réduire des déficits de l'ordre de plus d'une centaine de milliards. Les défenseurs des « politiques de relance » ne précisent pas comment pourraient être trouvés les moyens de les financer. Et la réduction des déficits à 3 % du produit national brut n'est pas seulement impossible à atteindre sans accroître les recettes fiscales : même si elle était respectée, elle continuerait à accroître indéfiniment le déficit. La classe

politique, tous partis confondus, perd de ce fait toute crédibilité. Machiavel disait déjà au *xvi^e* siècle que dans les situations où « *personne n'a plus confiance en personne, il faut nécessairement que l'État périclite* ».

Si l'on veut sérieusement résoudre la crise, c'est la structure même des systèmes de financement public qu'il faut remettre en question. Or la classe politique tout entière a peur d'ouvrir un débat de cette ampleur, et c'est sans doute pourquoi elle se refuse à parler sérieusement du système de financement et de la nécessité d'en changer. Les propositions de ceux qui préconisent des transformations en profondeur des institutions actuelles, d'arrêter la marche vers le libre-échange intégral, de supprimer le secret bancaire, de contrôler le pouvoir monétaire des banquiers, de réduire les jeux de casinos des bourses, de prendre des mesures sérieuses contre les paradis fiscaux, de mettre fin à la compétition fiscale, de réviser en profondeur les conceptions militaristes obsolètes de la sécurité internationale, ne sont pas prises en considération¹.

Il n'y a pas à s'étonner que telle soit l'attitude des conservateurs dont la clientèle électorale bénéficie du maintien de l'ordre existant. Il est surprenant en revanche que tel soit aussi le cas des forces progressistes. Elles sont en effet les seules à pouvoir diagnostiquer que la planète tout entière, et en particulier les pays européens sont aujourd'hui en présence d'une crise de l'État, et à avoir intérêt à en considérer les conséquences. Car ce que révèlent les problèmes de financement, de déficits structurels, d'accroissement permanent des dettes publiques, de montée sans limites du chômage structurel, c'est que le type de société dans lequel nous vivons est remis en question. La crise de financement démontre seulement qu'il n'existe plus de consensus de vivre ensemble entre dirigeants et dirigés. Ceux qui s'enrichissent ne veulent pas réduire leur part de gâteau, ceux qui composent la « classe inférieure structurelle », et à qui on n'offre même plus de travail, ne veulent plus perdre leurs acquis sociaux et souhaitent au contraire les améliorer. S'il n'est pas possible de trouver un accord sur la répartition actuelle des richesses, les catastrophes sociales les plus terribles peuvent être prédites sans hésiter.

Ce désarroi général se situe dans un contexte de changement structurel qui échappe à tout contrôle et qui concerne en même temps le processus d'intégration européenne, les résistances nationalistes à ce processus, l'accroissement continu depuis deux siècles des fonctions assumées par les États, la consolidation du pouvoir non contrôlé de l'argent dans l'espace économique planétaire, et d'une façon plus générale la perte de sens de la vie en commun.

La crise de financement actuelle pose donc le problème de la définition d'un autre type de société. Elle

1. La liste des auteurs qui suggèrent des transformations structurelles de cet ordre est longue : on devrait au moins retenir Maurice Allais, John Kenneth Galbraith, Emmanuel Todd, Jean-Luc Gréau, Joseph Stiglitz, Robert Reich, Bernard Maris, etc. Par ailleurs, la popularité passagère de formules purement utopiques, telles que « le revenu de base », montre aussi l'inquiétude profonde de l'opinion publique.

démontre que nous venons d'atteindre un seuil où l'inacceptabilité du modèle existant devient évidente. Il ne s'agit donc plus de faire quelques corrections à ce modèle : il faut le changer. En fait, c'est depuis l'origine

L'inacceptabilité du modèle actuel de partage des richesses devient évidente : il faut le changer

que le modèle de l'État bourgeois a été mis en place après les révolutions de la fin du *xviii^e* siècle en désaccord avec les principes de « liberté, égalité fraternité » qu'il prétendait être les siens. L'histoire du financement des services publics montre que, depuis plus de deux siècles, aucun système fiscal n'a permis d'éviter les déficits ni de juguler l'inflation. A travers des crises multiples, la société capitaliste a subsisté jusqu'ici, expérimentant au passage les expériences de fascismes et de « socialisme réel ». Le seuil qui est atteint aujourd'hui démontre seulement qu'il n'est plus possible de conserver le modèle existant de répartition des richesses.

La raison en est que nous avons aujourd'hui à financer un « secteur non marchand » de l'économie qui atteint ou dépasse par son montant la moitié de la production intérieure brute, et que la philosophie de l'enrichissement qui inspire les activités du secteur privé s'oppose farouchement à toute augmentation des prélèvements obligatoires. Il y a de ce fait conflit entre les deux secteurs, et c'est ce conflit qu'il semble impossible de résoudre. Il s'agit d'un nouvel épisode de ce que l'on peut encore appeler la « lutte des classes ». Dans le débat ainsi ouvert, la thèse à examiner est que la clé de la réponse se trouve dans la conception de la structure du système de financement. Contrairement à l'opinion la plus répandue, il ne s'agit pas d'augmenter les impôts existants. Il s'agit de faire payer ceux qui sont dus et de les mettre en accord avec les principes de justice sociale reconnus. C'est la réponse à ce débat qui est impatientement attendue aujourd'hui d'une gauche officielle qui se refuse encore à l'aborder².

2. Tout se passe aujourd'hui comme si les privilégiés avaient réussi à faire oublier que le contrôle des recettes et des dépenses publiques était à l'origine de la démocratie, et que la structure sociale reflète la structure de la fiscalité. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dit que « *tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée* ». Le contrôle parlementaire qui est exercé par le vote du budget devrait correspondre à cette description. Or chacun sait que tel n'est pas le cas. Il ne donne lieu à aucun débat sérieux et, quant aux citoyens, ils ignorent, en règle très générale, le montant même des divers budgets. Aucune information claire n'est fournie sur les recettes et dépenses publiques, y compris celles de la Sécurité sociale.

L'effet de structuration sociale par la fiscalité

La première constatation qui s'impose en ce domaine est que ce sont les systèmes fiscaux intégrés dans les systèmes de financement public qui décident de la répartition des revenus et des capitaux dans la société. L'exemple français ne fait qu'illustrer le type de répartition de la charge fiscale, monétaire et de crédit généralement en usage dans la majorité des pays : faible recours à des impôts directs quelque peu progressifs, mais largement fraudés ou évadés, impôts indirects insuffisamment progressifs et agissant de façon structurelle sur la composition de la demande globale, taxes sur les successions ridiculement faibles pour les grandes fortunes,

Une prise de conscience de l'effet de structuration du système de financement public sur la société est un préalable à toute élaboration d'un système à la fois juste et performant.

tolérance à l'évasion fiscale, compétitivité internationale faussée par le dumping fiscal et la pratique de l'« optimisation fiscale », résistance à toute harmonisation, recours systématique à l'emprunt, inflation monétaire continue, absence de contrôle du crédit... La prise de conscience de l'effet de structuration du système de financement public sur la société est le préalable indispensable à l'élaboration de systèmes qui seraient à la fois justes et performants.

Impôts sur les successions

La description du rôle joué par les impôts sur les successions dans la structuration de la société en classes est sans doute l'exemple le plus facile à comprendre à cet égard. Les inégalités existantes qui s'accroissent tous les jours, le développement du pouvoir de l'argent, le « capitalisme d'héritiers » sont les produits directs de la réglementation existante. Or il faut un examen détaillé du Code des impôts pour mesurer à quel point les détenteurs de grandes fortunes bénéficient d'un traitement de faveur. Les taux définis par l'article 777 du Code des impôts, qui s'élèvent progressivement, après abattement, de 5 à 45 % pour les parts de fortune dépassant 1 805 677 euros, ne s'appliquent pas en fait aux grandes fortunes. L'article 787 b par exemple institue une exemption de 75 % des droits à payer pour les parts et actions d'une société ayant une activité économique quelconque, sous la condition « *d'un engagement collectif de conservation d'une durée minimale de deux ans en cours du jour de la transmission* ». Les héritiers de

grandes fortunes ne paient donc guère plus de 10 % sur le montant total des biens transmis, sauvegardant ainsi les inégalités existantes et renforçant le pouvoir de l'argent. D'autres dispositions sur les modalités de paiement viennent encore alléger l'importance des prélèvements, et réduire par là même le rendement fiscal des droits de succession dans les recettes de l'État.

Il en va de même pour l'ensemble des impôts, qu'ils soient directs ou indirects. Dans une société où le système économique enrichit les riches et appauvrit les salariés et la petite classe moyenne, il ne fait aucun doute que la progressivité de l'impôt est l'un des rares moyens de rétablir quelque justice. Le débat entre partisans (conservateurs) de la proportionnalité (c'est-à-dire un taux de prélèvement identique quelle que soit la base d'imposition) et partisans de la progressivité (taux s'élevant avec l'importance de l'assiette) concerne la justice sociale et le type de société que l'on veut établir. En dépit du battage médiatique au sujet de la progressivité de l'impôt sur le revenu, le système fiscal français n'a rien de progressif. Il est en fait dégressif, dans la mesure où, dans son ensemble, il pèse davantage sur les revenus des ménages les moins aisés, notamment à travers la fiscalité indirecte et le plafonnement des cotisations sociales. C'est dire qu'il est inique et qu'il est indispensable de prendre conscience de cette iniquité si l'on souhaite corriger quelque peu les inégalités.

Progressivité de la TVA

L'idée fautive selon laquelle seuls les impôts directs pourraient être réellement équitables représente un phénomène d'injustice et d'inefficacité au moins aussi important que celui qui vient d'être exposé sur les droits de succession. Il est parfaitement possible en particulier de rendre progressif le principal impôt indirect, en l'occurrence la taxe à la valeur ajoutée (TVA) dont le produit couvre déjà près de la moitié des recettes du budget de l'État (131 milliards sur 271 en 2011).

L'un des meilleurs exemples de la mystification des électeurs en ce domaine est fourni par la manière dont a été traitée par les médias et par la classe politique la revendication des restaurateurs de réduire de 19,5 % à 5,5 % le taux de la taxe sur la valeur ajoutée qui leur est applicable. Nul n'a condamné cette revendication ni identifié l'injustice profonde qui résultait de son acceptation. Traiter fiscalement de la même manière les clients des bistrotts qui offrent un repas à 15 euros et ceux des restaurants de luxe où un repas revient à 80 ou 100 euros est profondément injuste. Réduire le taux de TVA pour tous les restaurants à 5,5 % a relevé de la pure démagogie³. La langue de bois politique parle de « fracture sociale » : ce serait le cas ici de parler de « fracture gastronomique », aussi ignorée que la première.

D'une manière plus générale, faire des cadeaux aux riches aux dépens des pauvres semble devenu une habitude qui n'entraîne pas de protestation : seule l'igno-

3. Son relèvement à 7 %, (cependant que le taux normal passait à 19,6 %) n'a pas changé la nature du problème.

rance dans laquelle la classe politique et les médias maintiennent l'opinion publique en matière de fiscalité et la résignation des citoyens peuvent expliquer un tel phénomène. L'attitude des partis de gauche, qui croient que la progressivité sur l'impôt général sur le revenu suffit à établir la justice fiscale, fait partie de l'extraordinaire confusion intellectuelle qui règne en ce domaine. Le produit de l'impôt sur le revenu ne représente que 20 % des recettes du budget de l'État et moins de 7 % du total des prélèvements. Les cotisations sociales deviennent dégressives pour les revenus les plus élevés. Compte tenu des montants considérés – impôt sur le revenu (progressif) : 60 milliards, taxe sur la valeur ajoutée (égale pour tous) : 135 milliards, total des prélèvements obligatoires : 750 milliards environ – on peut dire que plus de 85 % des impôts échappent ainsi à la progressivité (compte non tenu du fait que les « niches fiscales » et un recours fréquent à la fraude par paradis fiscaux interposés allègent en fait systématiquement la charge fiscale des revenus les plus élevés).

Or l'établissement de la progressivité serait aisément possible pour plusieurs impôts tels que la contribution sociale généralisée dont le produit est à peu près égal à celui de l'impôt sur le revenu (cf. à cet égard le livre de Liêm Hoang-Ngoc sur la CSG, *Vive l'impôt*, et celui de Piketty, Landais et Saez, *Pour une révolution fiscale*) et surtout la taxe sur la valeur ajoutée. Les impôts indirects sont payés par les consommateurs des produits imposés et ne peuvent être aisément répercutés sur d'autres personnes. Le produit actuel de la TVA représente 44 % des recettes de l'État et ne résulte que de l'application de trois taux : le taux particulier à 2,1 %, le taux réduit à 7 % et le taux normal à 19,6 %. L'institution d'un quatrième taux entre 30 et 33 % sur les produits de luxe serait la seule manière de faire contribuer équitablement les consommateurs de ces produits à la charge fiscale. Ce taux qui a existé (à 33,3 %) pendant une courte période en France et dans quelques autres pays européens a été abandonné sans raison valable. Et surtout un taux de TVA plus élevé sur les produits de luxe et de demi-luxe aurait un effet majeur sur la structure de la demande globale⁴. Et il n'est sans doute pas indispensable d'être un « grand économiste » pour constater que c'est la structure de la demande globale qui commande l'activité économique. L'accroissement du pouvoir d'achat des plus faibles aux dépens de celui des plus riches est le seul moyen d'accroître les besoins d'emploi, donc de réduire le chômage structurel. Justice et efficacité vont dans le même sens.

4. Il n'est guère étonnant aujourd'hui que les industries de luxe soient prospères. Pour que la croissance concerne aussi les autres activités il faut évidemment agir sur la répartition de la demande solvable. On peut imaginer que les domaines concernés par le taux le plus élevé – de 30 à 33 % –, seraient ainsi définis : automobiles au dessus de 20 000 euros, bijoux au dessus de 2 000 euros, avions privés, meubles et tapis haut de gamme au dessus de 4 000 euros, chambre d'hôtel au dessus de 300 euros, etc. Un taux de 25 % par exemple pourrait concerner toute une catégorie de produits de confort comme les produits de beauté, les articles de demi-luxe, etc.

Paradis fiscaux et « optimisation fiscale »

Il n'est sans doute plus indispensable aujourd'hui d'alerter les opinions publiques au sujet des méfaits des « paradis fiscaux » et des pratiques de fraude et d'évasion fiscale qu'ils permettent. Les médias, réticents jusqu'ici, ont enfin commencé à fournir quelques informations sur ces sujets. Quelques scandales ont illustré ces descriptions. Il est devenu évident qu'il faut « faire quelque chose » à ce sujet. Les citoyens informés commencent même à savoir qu'il ne s'agit pas seulement de blanchiment d'activités criminelles – drogue, trafic d'êtres humains, prostitution, trafics d'armes, contrebandes les plus diverses –, mais aussi et en fait surtout de fraude fis-

L'accroissement du pouvoir d'achat des plus faibles est le seul moyen d'accroître les besoins d'emploi, donc de réduire le chômage structurel

cale et de pratiques parfaitement légales d'évasion fiscale systématique baptisée « optimisation ». La fraude fiscale pratiquée par les particuliers ou résultant d'activités criminelles dont les montants sont dissimulés dans les paradis fiscaux sont certes importants, mais ne représentent pas grand-chose en comparaison des montants détenus en toute légalité dans les paradis fiscaux par les sociétés multinationales qui pratiquent aujourd'hui l'« optimisation fiscale » à grande échelle. Ces entreprises utilisent à leur profit les innombrables conventions fiscales permettant d'éviter une double imposition pour arriver aujourd'hui à une non-imposition totale de leurs bénéfices. Les mécanismes utilisés sont connus et largement décrits, notamment par l'OCDE. Les montants échappant à l'impôt et détenus dans les paradis fiscaux seraient de 1 700 milliards de dollars pour les sociétés américaines. En Europe, Richard Murphy évalue à environ 860 milliards d'euros la perte de recettes fiscales due à l'« optimisation fiscale » et à la fraude. Il faut comparer ce chiffre au budget de l'Union européenne que les dirigeants européens sont laborieusement parvenus à proposer en fixant le plafond autorisé pour les crédits d'engagement (plafond autorisé) à 960 milliards d'euros et celui des crédits de paiements (dépenses effectives) à 908,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020, en baisse par rapport à la période précédente.

Malheureusement, il ne suffit pas de « s'indigner ». Il faut aussi proposer et mettre en œuvre des mesures efficaces contre la fraude et l'évasion. Or il suffirait aujourd'hui de donner à la police et à la magistrature financières les moyens de faire leur travail, et surtout de permettre aux services fiscaux de contrôler les activités

des filiales à l'étranger des banques et d'autres firmes travaillant en France, pour contraindre les fraudeurs à payer ce qu'ils doivent et pour forcer les firmes qui devraient payer leurs impôts en France à renoncer aux méthodes d'évasion. Une application plus stricte et un renforcement des lois existantes entraîneraient quelques millions de crédits supplémentaires, mais rapporterait plusieurs dizaines de milliards aujourd'hui volés à l'État. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a présenté au G8 qui vient de se tenir en Irlande du Nord une feuille de route en quatre étapes vers «un système vraiment multilatéral» d'échange automatique, avec des avancées décisives possibles d'ici à mi-2014. Les huit grandes puissances se sont entendues pour lancer le principe d'un «modèle commun» de

La coordination fiscale européenne pourrait prendre la forme d'un «serpent fiscal européen»

fiscalité sur les sociétés pour contraindre les multinationales (Google, Apple, Amazon...) à déclarer leurs revenus et payer leurs impôts à proportion de leur activité dans chaque pays. Elles se sont engagées à mettre en place un système global et automatique d'échange d'informations fiscales.

Harmonisation fiscale et «serpent fiscal»

Le chantier de l'harmonisation fiscale, surtout en Europe, mais aussi au niveau mondial, ne devrait plus être considéré comme utopique. Les compétitions pour attirer les investisseurs et l'installation des sièges sociaux des firmes multinationales en offrant des taux plus bas d'impôt sur les bénéfices des sociétés ou en réduisant les charges sociales patronales ne sont pas des méthodes permettant une saine concurrence. En fait, elles mettent le capitalisme lui-même en danger. La coordination fiscale est recommandée aussi bien au niveau mondial par l'OCDE notamment, qu'au niveau européen, par le Parlement européen en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés (voté par 452 voix contre 172). Elle pourrait être entreprise sérieusement si l'on suivait les recommandations du Syndicat national unifié des impôts en France de créer un «serpent fiscal européen» en s'inspirant des méthodes utilisées dans un passé récent en matière monétaire.

Retour à l'équilibre budgétaire et contrôle du crédit

Enfin, il est certain que les conditions dans lesquelles est exercé le pouvoir de création monétaire doivent être modifiées. En fait il ne devrait pas être en question de chercher à réduire à l'avenir le montant des déficits annuels. Ce sont les notions mêmes de déficit budgétaire

et d'emprunts publics qui devraient être remises en question. Deux siècles d'histoire ont démontré que le recours aux emprunts publics et les manipulations monétaires n'ont été que des méthodes de facilité permettant de réduire en apparence les prélèvements fiscaux et de les remplacer par la réduction constante de la valeur des unités monétaires. La création et l'accroissement constant des dettes publiques n'ont en définitive profité qu'aux banquiers privés qui ont participé à l'exercice du pouvoir monétaire et en ont retiré les bénéfices, tout en orientant les investissements au profit des citoyens les plus riches. C'est pourquoi la réglementation de l'exercice du pouvoir des banques privées qui résulte des accords de Bâle du 16 décembre 2010 devrait être sérieusement renforcée. Au niveau européen, au moins pour la zone euro, l'encadrement des banques privées par la banque centrale devrait être renforcé, et la séparation des banques de crédit et des banques de dépôt imposée. Enfin, et surtout, le renoncement à la pratique des emprunts publics pour combler des déficits devrait remplacer l'objectif dérisoire proposé par la «règle d'or» En fait, désormais c'est la règle de l'équilibre budgétaire absolu au niveau des États qui devrait devenir l'orthodoxie officielle, l'utilisation d'emprunts publics devenant réservée au niveau fédéral européen, et éventuellement au niveau planétaire, à la condition qu'ils servent au financement de «très grands projets communs» conçus pour accroître la coopération entre nations et la richesse commune.

Il est sans doute évident que les orientations ici recommandées n'ont de chances de commencer à être prises en considération que si l'opinion publique, mieux informée des relations existant entre les problèmes fondamentaux – chômage, relance économique, niveaux de vie, inégalités –, et méthodes de financement des fonctions des États, impose que des propositions claires sur ce sujet soient faites par la classe politique et en particulier par les partis qui se prétendent à gauche.

Il n'y a rien d'utopique à un changement de cette ampleur. D'une part parce que les mesures envisageables peuvent effectivement permettre d'établir comme règle le respect de l'équilibre des budgets, d'autre part parce que la poursuite des politiques actuelles conduit inévitablement à un tel niveau de développement du chômage structurel que, si rien n'est fait, la situation sociale en Europe, et en particulier en France, deviendra insupportable et imposera aux dirigeants qu'une réponse soit trouvée. ■

Maurice Bertrand et Jean Lyon

5. En France, le montant des déficits, y compris celui de la Sécurité sociale, avoisine 150 milliards. Une grande réforme fiscale, étalée sur trois ans, permettrait, si elle incluait les mesures préconisées dans le présent document, de produire des recettes supplémentaires d'environ : + 5 à 10 milliards pour les droits de succession, + 40 à 50 milliards par la suppression de l'évasion fiscale et la répression de la fraude, + 50 à 70 milliards pour l'adoption de taux de luxe de la TVA, une dizaine de milliards par la suppression d'autres niches fiscales. Ces estimations approximatives atteignent au total un ordre de grandeur total de 105 à 130 milliards. Il en résulterait au surplus une reprise de la croissance dont les effets fiscaux pourraient atteindre entre + 30 à 40 milliards.

Françoise Renversez

Ancien Recteur – Professeur Émérite des Universités en économie

A propos du texte de Maurice Bertrand et Jean Lyon

C'EST À PENSER AUTREMENT LA FISCALITÉ que nous invite le texte de Maurice Bertrand et Jean Lyon. Il leur semble que la classe politique recule devant la remise en cause du système fiscal et se contente de mesures partielles inefficaces dont ils soulignent les injustices actuelles contraires aux principes républicains : loin de contribuer à l'égalité, la fiscalité dans sa structure actuelle ménage les très riches, notamment au niveau de la transmission des patrimoines et pèse lourdement sur les autres.

Pour Maurice Bertrand et Jean Lyon, le système fiscal a une fonction structurante de l'ensemble du système économique par la répartition du revenu qu'il organise et d'une certaine façon affiche. En particulier par le maintien à travers les générations de la hiérarchie des fortunes.

Ils sont ainsi conduits à énoncer des propositions de réforme fiscale et des propositions sur la politique budgétaire. Si les premières ouvrent des pistes suggestives les secondes paraissent, quoique leurs auteurs se défendent de proposer une utopie, inadaptées à la situation actuelle.

Un regard critique sur la situation actuelle et des pistes de réforme

Maurice Bertrand et Jean Lyon proposent une réflexion critique sur la seule fiscalité mais s'ils élargissaient leur sujet à l'ensemble des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire en ajoutant aux impôts les cotisations sociales, le jugement qu'ils portent ne pourrait qu'être aggravé.

En effet, si l'on se réfère à l'ouvrage – qui a le mérite de la cohérence statistique – de Landais, Piketty et Saez et qui présentait en 2010 un projet cohérent de réforme de l'impôt sur le revenu, les prélèvements obligatoires représentaient alors 49 % du revenu national. La part la plus lourde était celle des cotisations sociales, avec 23 % du revenu national ; les deux composantes de l'impôt sur le revenu – IRPP et CSG – n'en totalisant que 9 %, l'impôt sur le capital 4 % et les impôts sur la consommation 13 %. Or les cotisations sociales pèsent principalement sur le travail, logiquement en ce qui concerne les cotisations retraite et chômage, de manière plus discutable en ce qui concerne l'assurance maladie et la politique familiale.

Le même ouvrage aboutit à une conclusion voisine – quoique légèrement différente – de celle de Maurice Bertrand et Jean Lyon.

En ce qui concerne l'ensemble des prélèvements obligatoires, le système fiscal français est faiblement progressif au sein des classes populaires et moyennes, légèrement régressif pour les classes aisées et franchement régressif pour les classes très aisées.

Cet effet déjà structurant de la fiscalité au niveau du revenu courant, puisqu'il permet aux revenus les plus élevés d'être proportionnellement moins frappés que les revenus moyens, est accru par l'impôt sur les successions qui, au nom de la transmission du patrimoine productif, introduit des allègements sous forme d'abattement de 75 %. S'il est vrai que l'État peut aussi craindre la mise sur le marché d'entreprises et ses conséquences pour l'emploi, l'effet conservateur de la stratification sociale est indéniable.

En ce qui concerne l'impôt indirect et sa principale forme en France – la TVA –, Maurice Bertrand et Jean Lyon contestent l'idée selon laquelle l'impôt direct serait seul équitable. Mais si l'on se réfère à la recherche déjà citée on constate que la TVA et la taxe

Pourquoi les États devraient-ils renoncer au crédit, générateur de croissance ?

sur les carburants prélèvent 15 % des revenus des plus pauvres et à peine 5 % des revenus des plus riches. La charge de la fiscalité indirecte est donc inéquitable. La solution proposée par nos auteurs serait d'introduire un taux spécifique élevé pour les produits de luxe. Ils en espèrent une structuration différente de la demande globale au profit des produits de grande consommation induisant une évolution de l'offre industrielle. Il n'est pas certain que cette analyse puisse être maintenue en économie ouverte, les pays émergents s'étant spécialisés dans la satisfaction de la demande de masse dont la grande distribution leur ouvre le marché en Europe. Il faut aussi observer que – selon les spécialistes – si l'industrie automobile allemande est aujourd'hui plus prospère que l'industrie française, c'est parce qu'elle s'est située dans le haut de gamme.

Enfin, mais le point n'est pas mineur, Maurice Bertrand et Jean Lyon rappellent que la mise au point de mesures efficaces contre la fraude et l'évasion fiscale est cruciale mais qu'elle ne peut porter ses effets que si des moyens significatifs lui sont affectés. Un progrès important serait déjà opéré si la concurrence fiscale était réprimée dans l'Union européenne.

Une proposition contestable sur le déficit budgétaire et son financement

Là où il n'est pas possible de partager l'analyse de Maurice Bertrand et Jean Lyon c'est sur la remise en question totale de l'emprunt public, y compris sous sa forme monétaire auprès de la banque centrale, bien que

quelques économistes éminents, au premier rang desquels Maurice Allais, partagent leur point de vue.

Selon Maurice Bertrand et Jean Lyon, le recours à l'emprunt public est une facilité permettant de réduire les prélèvements fiscaux. Sur ce point, leur analyse est incontestable, que l'objectif puisse être de l'éviter on peut l'admettre, mais l'écarter par principe c'est nier que développement économique et crédit sont liés. L'activité humaine et plus encore l'activité des sociétés modernes se fonde sur l'anticipation des résultats. La croissance et le crédit sont historiquement liés, pourquoi les États y renonceraient-ils ?

Suivre Maurice Allais lorsqu'il préconise que le crédit soit totalement couvert par des ressources de même échéance, c'est renoncer à la pratique de transformation des échéances des ressources fondée sur l'hypothèse vérifiée de la loi des grands nombres qui veut que hors des périodes de panique les retraits n'excèdent pas les dépôts. C'est renoncer à toute la pratique bancaire qui a permis en particulier l'essor de l'Europe. Et à supposer que l'Europe ne soit plus un lieu privilégié de croissance, la conversion énergétique suppose aussi des investissements. Certes Maurice Bertrand et Jean Lyon n'écarteront pas la possibilité de grands emprunts euro-

péens ou plus larges encore. Mais c'est fonder la possibilité de l'investissement sur un progrès politique et institutionnel de l'Europe qui se réaliserait plus sûrement dans un environnement économique plus favorable.

Il faut d'abord remarquer que l'on n'observe pas actuellement d'inflation malgré les vannes ouvertes de la création monétaire par financement de la banque centrale aux États-Unis ou par l'abondance de liquidité offerte aux banques par la BCE.

Il faut aussi admettre et Maurice Bertrand et Jean Lyon citent eux-mêmes Olivier Blanchard (du FMI), qui avance qu'une inflation modérée serait préférable au chômage et à la récession. L'inflation érode surtout les patrimoines et les revenus inactifs. Il est vrai que le nombre des retraités va croître mais les expériences passées montrent aussi que les actifs tirent profit de l'inflation qui leur permet de s'endetter et de voir leur dette s'alléger. Une société en croissance démographique devrait le cas échéant préférer cette solution à une stabilité qui laisse une partie de la jeunesse sans emploi.

D'autant que sa mise en œuvre facilite le respect de quelques principes de solidarité sociale. ■

Françoise Renversez

Tribunes libres – Laïcité et nouvelles pratiques religieuses

Fadila Amrani

Docteur en Sciences politiques – Consultant en ingénierie sociale

La laïcité à l'épreuve des radicalismes religieux : nouveau rapport de force

ACTUELLEMENT LES REMISES EN CAUSE de la laïcité de nos institutions émanent de fait, entre autres, d'habitants se revendiquant de l'islam et souhaitant pouvoir pratiquer leur religion dans l'espace public (ou profane) en prenant appui sur la notion de laïcité comprise comme la garantie de la pratique religieuse. Rien que de très légitime au demeurant.

Depuis quelques années, ma pratique professionnelle m'a amenée à faire plusieurs constats qui me semblent préoccupants :

1. La multiplication de pratiques dites « cultuelles » qui deviennent des pratiques sociales en ce qu'elles se répercutent sur le fonctionnement social au quotidien : revendications alimentaires qui vont crescendo dans les lieux d'accueil des enfants et des jeunes, multiplication d'incidents dans les consultations des hôpitaux (exigence de soins réalisés uniquement par des femmes pour des femmes, phénomène dont la presse s'est faite écho), difficulté à aborder certaines thématiques comme la sexualité dans certains établissements publics du secondaire (les cours d'éducation sexuelle reportés en fin de

programme, programme qui n'est jamais fini). Avant l'interdiction du voile intégral dans l'espace public, le développement de ce code vestimentaire n'avait rien d'un phénomène marginal, même si le nombre de femmes le portant n'était pas élevé. Le *hijab* (ou *jilbab*) est très fréquent dans certains quartiers et transports en commun.

2. L'absence de positionnement clair de certains représentants des pouvoirs publics et des collectivités locales qui ouvre un champ à des revendications religieuses de plus en plus nombreuses et précises. L'arrêt récent, dit Baby Loup, de la Cour de cassation pose à nouveau la question de l'entrée du phénomène religieux dans l'aire publique pour ne pas dire dans l'espace public.

Si l'on considère la laïcité comme le « noyau dur » de nos institutions traduisant la sécularisation de notre société, en quoi ce rapport de force nouveau qui se manifeste à travers des tentatives d'imposition de valeurs et de comportements revendiqués comme religieux, menace-t-il notre pratique de la laïcité ? Tolérer ces pratiques sous prétexte de ne pas isoler du corps

social les femmes voilées (*cf.* scolarisation, activités sportives, etc.) revient à ne pas considérer l'enjeu sociétal qu'elles impliquent. Les dénoncer n'est pas une forme d'islamophobie, loin de là, mais renvoie à une analyse de ce qui motive au fond ces revendications et amène à s'interroger sur la relation qu'elles entendent créer entre le politique et le religieux.

Or il n'y a pas un islam, mais des islams. Comme toutes les religions du Livre, l'islam, dès la mort de son prophète, a connu un certain nombre de schismes d'origine politique qui ont entraîné la création de plusieurs courants, les plus importants étant celui des sunnites et celui des chiïtes, eux mêmes se divisant en plusieurs branches et écoles. Le monde islamique n'est pas monolithique, il y a plusieurs sortes d'islam et de manière de considérer la religiosité ; l'islam s'est diversifié en fonction des circonstances historiques, géographiques, culturelles, économiques et politiques, le Coran étant la base de l'islam universel auquel chaque courant se réfère et donne ses interprétations. Les pratiques culturelles sont parfois différentes et surtout les relations entre le versant religieux et le versant politique de la révélation plus ou moins marquées. Ce dernier aspect est certainement celui qui a conduit le plus à diversifier l'islam car c'est celui qui prête le plus à interprétations. Ainsi est-il difficile de considérer « les musulmans » comme une entité et plus réel de parler de « musulmans ».

Or toute interprétation de la « parole divine » au niveau du comportement sociétal transforme les obligations religieuses en une force politique car elle a des répercussions sur les aspects civils et temporels du pouvoir et l'équilibre entre l'autorité religieuse et l'autorité politique.

La fonction de la mosquée permet d'appréhender l'évolution de la relation entre religion et politique au travers du temps. Au temps du prophète Mohammed, la mosquée était à la fois un lieu de prière et un lieu où se débattaient les questions de vie quotidienne, d'organisation de la société musulmane à ses débuts, de guerre et de paix. Elle est bien un lieu qui permet à une communauté de croyants d'échanger et de se « relier », mais sa fréquentation et la prière collective ne sont pas obligatoires. Le rapport entre Dieu et le musulman est, plus que tout, un rapport intime et personnel, ce qui explique l'absence de clergé institué et de médiation entre le croyant et Dieu dans la plupart des communautés musulmanes.

Un facteur ostentatoire de clivage

La question du *hijab* ou « voile islamique » est également intéressante à analyser car elle révèle les contradictions et donc les tensions qui traversent actuellement notre société. Tout d'abord pourquoi le qualifier de voile « islamique » ? Le port du voile (sous toutes ses modalités) a été très répandu dans les sociétés méditerranéennes indépendamment des religions pratiquées, alors que d'autres musulmanes comme les Berbères et les Africaines sub-sahariennes ne l'ont jamais porté. D'autre part, le *hijab* (ou le *jiljab*) n'est pas un signe religieux comparable à une croix ou une

étoile de David (beaucoup de musulmans portent une médaille avec un verset du Coran), il n'est pas intime et occupe l'espace public d'une manière très visible et ostentatoire.

Le *hijab* a été avant tout un marqueur social dont l'introduction dans le Coran en tant que recommandation peut être, d'une certaine manière, appréhendée comme un constat d'incomplétude de la construction de la nation musulmane (*Umma*). En effet, la recherche de l'égalité entre l'homme libre et l'esclave, entre le riche et le pauvre, entre l'homme et la femme peut être considérée comme un fondement théorique du Coran, même si des déterminants économiques, sociaux et politiques ont amoindri la portée de ce fondement.

La sourate 24, verset 31 : « *Ô prophète, recommande à tes épouses, à tes filles et aux croyantes de rabattre leur voile sur le front. Cela permettra de les distinguer et les mettre à l'abri des démarches incorrectes*¹ » est arrivée dans « la révélation » durant le contexte très particulier des années qui ont suivi l'Hégire et l'insécurité dans la ville de Médine². Il permettait d'identifier les femmes libres par rapport aux esclaves soumises à la pratique du *ta'arrud*³, considérée dans ce cas comme licite. Les femmes libres devaient se protéger parce que les hommes étaient incapables de maîtriser leur sexualité dans le cadre d'une société normalisée.

Pour Fatima Mernissi⁴ « *le hijab incarne, exprime et symbolise ce recul officiel sur le principe de l'égalité* ». Or ce « rideau » a eu des conséquences historiques importantes puisqu'il a conduit durant de nombreux siècles à l'exclusion des femmes de la sphère publique dans les nations musulmanes.

Quelle signification donner à la revendication d'une certaine catégorie de musulmans et de musulmanes en et de France ? Pourquoi demander actuellement aux femmes de se couvrir ? Les femmes doivent-elles encore être protégées (pas « à se protéger ») de la concupiscence masculine ? En quoi le *hijab* qui sépare les femmes aristocrates et croyantes des femmes du peuple et des esclaves laissées comme cibles aux appétits des *sufahas* (insensés), pourrait être un élément de la restauration de la dignité et de la citoyenneté des femmes musulmanes ou... pas ?

Là encore le *hijab* est un marqueur social interne et externe. Interne car il positionne les femmes qui le portent par rapport à l'ensemble des musulmanes en affirmant une « dite supériorité » dans la pratique religieuse, culpabilisant les autres musulmanes. Externe car il affirme une revendication identitaire par rapport à la communauté nationale. Cette revendication identitaire prend corps dans une crise économique, sociale et idéologique profonde, une crise du sens. Or la revendication identitaire de cette catégorie de musulmans ne se réfère pas

1. Traduction de O. Pesle et A. Tadjani.

2. Fatima Mernissi explique très bien le contexte économique, social et militaire prévalent au moment où le « *hidjab* s'abattit sur Médine ». *Le Harem politique*, Albin Michel, 1987.

3. Incitation agressive à l'acte sexuel.

4. *Op. cit.*

aux racines historiques, culturelles ou religieuses de leurs ancêtres, mais se tourne vers des nations aux pratiques vestimentaires, culturelles et sociales autres.

Cette démarcation d'avec les aïeux et les parents, d'avec la grande majorité des musulmans de France et en France, d'avec le reste de la population est facteur de scission du corps social tout entier. De marqueur social, le *hijab* devient un marqueur politico-religieux. Comment envisager le métissage républicain lorsque le facteur religieux devient le marqueur le plus important, que cette petite communauté n'admet pas la différence et fonctionne de manière endogame ? L'utilisation du sacré articulé aux problématiques économiques et sociales par une minorité très active afin de faire émerger un projet politique et religieux, peut mettre en danger la signification pratique de la laïcité. Comment garantir aux autres musulmans l'exercice de leurs modalités religieuses, le libre exercice de la pensée et de la pensée critique ? Sur quelles forces peuvent-ils et pourront-ils s'appuyer lorsque leur pratique religieuse ne sera pas considérée comme suffisamment « pure⁵ » ?

5. Sur ces différents points, se référer aux sites internet suivants qui donnent une idée de l'importance du *hijab* pour certains courants islamiques : www.islamophile.org/spip/Est-il-permis-a-la-femme-musulmane.html, www.sajidine.com/famille/femme/voile-observance.htm, www.firdaous.com/00494-la-femme-musulmane-et-le-voile.htm, www.islamdefrance.fr/main.php?module=chronique&id=8, etc.

Conjuguer laïcité et exégèse du Coran

De retour d'Inde, je m'interroge sur la possibilité de maintenir une communauté nationale face à des tentatives et des tentations de communautarisme de plus en plus revendiquées. L'entrée des pratiques religieuses dans l'espace public risque de conduire à une diffraction de la population, caractérisée par l'application de droits et d'un droit civil communautaires comme la demande en a été faite en Grande-Bretagne et comme c'est le cas en Inde.

Certes il n'est pas question de restreindre la liberté de culte et de non culte, mais de réfléchir à la signification du métissage, à l'intégration des apports des autres cultures et modes de pensée dans notre patrimoine culturel et symbolique. Mais il s'agit de rester ferme sur l'application du principe républicain de laïcité – seule garante d'un vivre ensemble – et d'encourager, faire connaître et reconnaître les travaux d'exégèse du Coran et de tous les textes sacrés qui lui sont rattachés pour que certains principes directeurs s'en dégagent et convergent vers les universaux au sens que lui donne le Cercle Condorcet.

« Le rôle de la lumière est en effet de guider, mais lorsqu'elle est détournée de la bonne voie, elle devient fausseté et ténèbres, ou pire encore car les ténèbres ne mènent nulle part ; elles ne conduisent ni à l'erreur ni à la vérité⁶. » GHAZÂLÎ

Fadila Amrani

6. *Le Tabernacle des lumières*, traduction de Roger Deladrière, édition du Seuil, Points Sagesse, 1981.

Michel Cabirol

coprésident du Cercle

Désacraliser le culturel – Dépolitiser le religieux

AVEC DOUNIA BOUZAR OU ETIENNE BALIBAR, le Cercle Condorcet de Paris a réfléchi sur les problématiques de religion et de laïcité. Auparavant, nous avons travaillé sur les notions d'espace public et d'espace privé.

Ces travaux ont montré que de nombreux problèmes liés aux différences religieuses ou à la laïcité pouvaient être résolus en appliquant les lois classiques de la République ou en ayant les idées claires sur le périmètre du domaine public et des positions fermes. Cette démarche permet souvent à l'État de faciliter le vivre ensemble sans intervention de ce dernier dans les différentes croyances.

Malgré cela, les conflits sont de plus en plus nombreux en France, en liaison avec des problèmes identifiés comme religieux : voile « islamique », nourriture dans les cantines scolaires... Ces conflits enveniment les relations entre communautés (même si certaines sont essentiellement composées de citoyens français). La pratique des « accommodements raisonnables » s'avère de plus en plus compliquée face au raidissement de certains.

Certains conflits trouvent leurs racines dans des éléments culturels parfois fort anciens : manger du porc ou des crustacés au Moyen Orient il y a 2 000 ans était très risqué sur le plan sanitaire. Interdire ces produits était

logique et sain. Sacraliser ces aspects culturels a peut-être été une façon de renforcer les interdits à court terme mais s'avère totalement contreproductif à l'heure actuelle, d'autant qu'ils sont utilisés comme marqueurs politiques. Des analyses historiques similaires pourraient être conduites à propos des tenues vestimentaires.

Il pourrait donc être proposé aux religieux de toute obédience de se focaliser sur la religion et sur un dialogue sur Dieu, l'essence de la religion ou sur les valeurs. On s'apercevrait rapidement que la conception de Dieu des différentes Églises chrétiennes, des Juifs et des différentes confessions musulmanes est très variée.

Tout en prônant le respect des pratiques culturelles et religieuses vécues dans la sphère privée, il faudrait faire reconnaître que de nombreux aspects liés à la vie de tous les jours ne relèvent pas de la religion et doivent être gérés selon les règles de la République. Ces aspects pourraient englober aussi bien la tenue vestimentaire, la nourriture, la place de la femme, l'éducation des enfants... Sachant bien évidemment que toute personne peut difficilement faire totalement abstraction de ses convictions dans son action publique et que l'espace public n'est pas neutre à 100 % ni totalement aseptisé.

Cette démarche ne portera pleinement ses fruits que si les conditions conduisant à politiser le champ religieux

sont éliminées. La religion et la laïcité ont été régulièrement dévoyées récemment par le Front National (contre l'islam), par l'UMP et une partie de l'extrême droite (lors de débats sur le mariage pour tous) ou par certains extrémistes religieux qui, au nom de la liberté garantie par la laïcité, veulent imposer des pratiques inacceptables.

En effet, il importe de bien décrypter cette volonté d'instrumentaliser la religion par les groupes fanatiques quels qu'ils soient, animés par le projet politique d'imposer à tous leur conception du monde et de l'organisation de la société.

Tant que de nombreux êtres musulmans verront leur dignité bafouée dans leur pays ou en dehors, la religion risquera d'être instrumentalisée par des fanatiques. Ces

personnes méprisées n'accepteront une conception apaisée de la religion que si la République en France ou un État de droit dans d'autres pays leur offre une place digne dans la société.

Cette proposition n'implique aucun prosélytisme pour le système politique de la démocratie occidentale mais traduit l'espérance qu'une troisième voie pourra être trouvée entre la fin de l'Histoire (vulgarisée sous le thème de la victoire de la société capitaliste démocratique occidentale) et le choc des civilisations et qu'elle permettra à tous de jouir de la reconnaissance due à tout être humain et de vivre ensemble dans la paix. ■

Michel Cabirol

Robert Bistolfi

Directeur honoraire à la Commission européenne – Membre du comité de rédaction de Confluences Méditerranée

Universels : contacts à la frontière

1. Le chaudron où bout la « guerre des civilisations » est en surchauffe. Il est aujourd'hui difficile d'ignorer les événements comme les prises de position anxiogènes qui l'alimentent. Le « suspect » qui menace à la fois la cohésion identitaire et la sécurité n'est plus le juif : le musulman a pris la relève et se voit doté d'une propension innée à l'extrémisme. L'islam n'est-il pas ontologiquement fanatique ? Des faits épars et rapportés par les médias reflètent – et alimentent – un inquiétant glissement d'ensemble. En vrac, et sans être exhaustif : protestations contre la décision de justice en faveur de la « nounou voilée » de la crèche Baby Loup ; propositions visant à étendre en France le champ des interdictions du « voile » ; multiplication des demandes d'une législation restrictive de la pratique religieuse dans les entreprises privées ; dégradations de mosquées et de centres culturels musulmans... Ces faits sont de nature et d'importance très inégale, mais, rapprochés, ils font sens. Les précautions de style touchant au « bon » musulman qui n'aurait rien à redouter seront vite oubliées, et le rejet de la présence musulmane se voit alimenté par le sensationnalisme des « unes » de périodiques se prétendant de qualité. Peut-on pointer ici, également, le jeu douteux du ministre de l'Intérieur : loin de toute prudence laïque, ne s'était-il pas aventuré à arbitrer entre les légitimités du port de la kippa et du voile ? En bout de chaîne, l'on ne s'étonnera pas d'avoir à constater que les actes antimusulmans ont en 2012 progressé pour la troisième année consécutive.

2. Comment lutter contre la concurrence mortifère entre les identités de groupe, chacune ancrée dans une croyance religieuse et une tradition culturelle, chacune fermée sur elle-même ? Le noyau dur des incompatibilités religieuses, en particulier, rend difficile l'émergence d'un corps de valeurs à vocation universelle qui seraient réellement en partage. Dès lors, tout ce qui vient ébranler les grands édifices dogmatiques doit être examiné avec

soin. Ébranlements internes, avec des hérésies ou contestations dont certaines – mais non pas toutes, hélas ! – peuvent être porteuses d'ouverture à l'égard de l'autre. Ébranlements externes également, liés aux « frottements » entre cultures que la globalisation économique impose et imposera de plus en plus : les emprunts et les reconnaissances croisées vont-elles croître, remettant en question les visions autocentrées de groupe ?

3. Une telle optique oblige à être attentif à ce qui brouille les frontières et peut élargir le terrain du dialogue. Des secousses fondamentales pourront voisiner avec des faits d'apparence anodine ; mais tous, collectivement, seront porteurs d'un sens utile en longue portée. Ici, quelques évocations dispersées peuvent éclairer la perspective. On peut rappeler, tout d'abord, qu'une réorientation fondamentale du catholicisme fut recherchée par la « théologie de la libération » : elle eut le sort que l'on sait à Rome, mais le rapprochement audacieux qu'elle osa entre l'esprit évangélique et un marxisme non ossifié vivifie encore aujourd'hui les luttes progressistes du continent sud-américain. A-t-on été assez attentif, plus récemment, à un micro-événement – mais porteur lui aussi d'une rupture inattendue – lorsque, dans le Vaucluse, le NPA (Nouveau Parti anticapitaliste) avait investi lors d'élections régionales une candidate voilée ? La direction nationale du parti désavoua l'initiative, mais une alliance progressiste – analogue à celle de la rose et du réséda, que célébra Aragon pendant les années noires – avait pourtant voulu reflorir là. S'il est impératif aujourd'hui de guetter les ruptures, les innovations, les interrogations – et cela du fait microculturel aux grandes réformes systémiques –, il faut le faire au sein des différentes traditions. Ainsi, lorsqu'il ose le texte percutant qu'est *Comment j'ai cessé d'être juif*, Schlomo Sand fait d'une pierre deux coups. D'un côté, il récuse l'assignation identitaire imposée par le raciste antisémite ; dans le même mouvement, il s'inscrit en faux contre un essentialisme juif qui prétend enfermer toute personne d'ascendance juive – et cela qu'elle le veuille ou non – dans une appartenance communautaire.

I. On ne peut bien sûr ignorer, en toile de fond, tous les actes violents qui, de par le monde, impliquent des musulmans et, exposés sur nos écrans, accréditent l'idée d'un islam intrinsèquement violent.

Peut-on lire là un prolongement inattendu de l'affirmation paulinienne d'il y a deux mille ans : refuser tout caractère naturel, et donc indélébile, à une identité, n'est-ce pas déblayer la voie de la rencontre avec l'autre dans une commune humanité? Dans la même optique, il faudra être plus attentif aux mouvements féministes très divers qui ont émergé ça et là dans la mouvance islamique. De vifs débats accompagnent cette émergence : débats entre mouvements, et aussi interpellations de certaines féministes laïques. On n'entrera pas dans le détail de ces discussions: l'important, ici, est qu'une telle émergence ait lieu, que l'univers du dogme et de la loi – masculin et patriarcal s'il en est – soit interrogé, contesté à des niveaux divers, sommé de renouveler les interprétations. On constatera aussi que des contestations féministes analogues ont émergé dans le monde juif, ici avec des nominations de femmes rabbins dans le judaïsme libéral, là, au cœur de l'orthodoxie, avec le mouvement des «Femmes du Mur» qui veulent pouvoir prier comme les hommes au Mur des lamentations? Osera-t-on évoquer enfin les débats de société relatifs au «mariage pour tous», avec une déroutante alliance du refus nouée entre opposants catholiques et musulmans? Des catholiques côtoyant des musulmans dans les manifestations parisiennes, une Frigide Barjot se rendant au congrès de l'UOIF? On peut ne voir dans ces rapprochements que confusion et alliance opportuniste de conservatismes obtus. Ce qu'ils sont sans doute ; pourtant, au-delà, est mise en lumière l'une des données vraiment originales de la modernité : un individualisme qui conduit chacun, tout en se référant à un système de valeurs traditionnel, à inventer des réponses personnalisées, à innover de manière inattendue. Les porosités apparues entre mouvements animés par des idéologies radicalement différentes sont bien sûr surprenantes. Le fait, au-delà de l'anecdote, révèle néanmoins un paradoxal progrès de l'autonomie des personnes par rapport à une discipline de la tradition longtemps vécue comme non négociable. Autonomie dont témoigne tout autant l'extraordinaire «bricolage» que s'autorisent les croyants, quelle que soit leur obédience : catholiques pratiquants ne se bornant pas à contourner les interdictions de l'Église touchant à la sexualité, et mettant en doute parfois jusqu'à l'existence de l'Enfer; musulmans (dans une religion où nulle institution ne prévaut sur le dialogue singulier entre le croyant et Dieu) dispersés entre les interprétations du Livre...

4. Certains feront observer que les ruptures constatables ici et là ne font surtout qu'exprimer l'émiettement anémique des sociétés modernes, et qu'elles n'annoncent en rien un réel élargissement du champ des rencontres. On peut partager ce pessimisme car beaucoup d'autres facteurs – en bref la destructrice crise économique et sociale, l'épuisement d'un système institutionnel incapable de gérer la diversité – pèsent dans le sens de la crispation identitaire et de la méfiance à l'égard de l'autre. Revenant à l'accueil de l'islam et des musulmans – enjeu crucial de la période – ce pessimisme ne dispense pourtant pas d'agir. Au niveau de l'État, pourtant, la tentation est toujours présente de traiter la «communauté

musulmane» comme un corps étranger. L'intervention directe du ministère de l'Intérieur dans la gestion du culte, impensable aujourd'hui avec d'autres religions, semble normale lorsqu'il s'agit de l'islam et des musulmans. Elle a pour corollaire la reconnaissance d'une fonction de contrôle religieux des autorités de certains pays d'émigration : Maroc, Algérie, Turquie... Tout cela témoigne de craintes et du refus implicite d'un islam réellement «de France», avec des musulmans – le renouvellement des générations ayant joué – pouvant se révéler plus exigeants en raison d'une meilleure connaissance de leurs droits. La méfiance, toujours, a tendu à transformer la laïcité – dispositif institutionnel pacificateur à l'origine – en une idéologie d'État insidieusement réductrice des libertés individuelles dans l'espace public.

5. Les responsabilités mêlées du journaliste et de l'intellectuel doivent aussi être soulignées. Dans *L'Islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France (1975-2005)*, Thomas Deltombe avait excellemment analysé les glissements de l'information ayant consolidé une image négative de l'islam. Il suffit de parcourir la presse quotidienne ou les titres accrocheurs de *L'Express*, du *Nouvel Observateur*, du *Point*..., pour constater que la construction du rejet est toujours à l'œuvre, – et toujours payante dans tous les sens du terme parce qu'agissant sur un terreau de lecteurs en attente. C'est peut-être du côté des intellectuels que les responsabilités comme les défis sont le plus manifestes. Qui dit «intellectuel» dit acceptation de dialogues conflictuels à développer dans la transparence. Sur ce point, la sélection des personnalités musulmanes dont la parole est jugée digne d'un échange entre pairs se fait dans l'opacité. Une gradation dans l'acceptation conduit du consensuel Tareq Oubrou, reconnu modéré et donc admissible, à un Tariq Ramadan déclaré indocile et délégitimé dès le départ tant qu'intellectuel. Combien de penseurs médiatiques jouant aux censeurs n'ont-ils pas contribué à écarter ce dernier du champ des débats licites! Il ne s'agit évidemment pas, ici, de se prononcer sur le fond d'une position individuelle et d'une démarche militante, mais d'illustrer à travers un cas trop médiatisé une réticence assez générale : quiconque, ancré dans la mouvance islamique et ne consentant pas au départ à des gestes de soumission, devient suspect². Faut-il lire là un vieux réflexe remontant au passé colonial? Manuel Valls et Najat Vallaud-Belkacem ont illustré jusqu'au ridicule le refus du dialogue en renonçant à se rendre à un congrès européen, à Florence, parce que le précité Ramadan figurait aussi parmi les intervenants! En regrettera-t-on la curiosité des anciens de l'orientalisme, qui étaient certes attentifs aux frontières, mais au moins allaient le plus loin possible dans la connaissance de l'autre? ■ **Robert Bistolfi**

2. Le très regretté Daniel Bensaïd avait analysé avec sa finesse et son honnêteté habituelles la démarche de Tariq Ramadan (cf. *Fragments mécréants, mythes identitaires et république imaginaire*, Ed. «Lignes et manifestes», Paris, 2005). Nombreux sont sans doute ceux qui, comme lui, verront en Tariq Ramadan «un allié de circonstance dans les combats contre l'uniformisation marchande et la misère du monde», et simultanément «un adversaire stratégique dans la lutte au long cours pour la sécularisation du monde».